



VILLE DE

Ramonville  
Saint-Agne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 15 Mai 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro  
2014/MAI/44

Point de l'ordre du jour  
2

## OBJET

COMMISSION  
COMMUNALE  
D'ACCESSIBILITÉ :  
DÉSIGNATION DES  
MEMBRES

## RAPPORTEUR

**M. LE MAIRE**

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 28/05/2014  
L'affichage en mairie le : 28/05/2014  
La notification le :

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Jeudi 15 Mai 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 9 Mai 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Marie-Pierre GLEIZES** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, Mme Ch. CHEVALLIER, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD, Mme M. RICHARD et M. N. MASSY.

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. P. ARCE a donné procuration à Mme V. BLANSTIER  
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN

### Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE précise que l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est crée une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Cette commission est composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées sachant que le Maire la préside et arrête la liste de ses membres.

La fonction de cette commission réside principalement dans la réalisation de l'inventaire des logements accessibles et dans l'élaboration d'un constat dressant l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports et dans la prescriptions de propositions, le tout faisant l'objet d'un rapport annuel présenté au Conseil Municipal.

Il rappelle que conformément aux textes en vigueur, c'est au SICOVAL de créer cette commission dans la mesure où il exerce la compétence « Transport ».

Dans ces conditions, la commission communale a pour rôle de servir d'interface avec la commission intercommunale pour faire « remonter » les problématiques locales d'accessibilité.

Il est en conséquence proposé au Conseil Municipal :

- DE CRÉER la Commission Communale d'Accessibilité ;
- DE DÉSIGNER 5 représentants de la Commune plus le Maire qui en est président de droit et d'autre part ;
- D'ARRÊTER la liste des autres représentants appelés à siéger au sein de cette instance.

Après avoir enregistré les candidatures des élu(e)s, les propositions suivantes sont soumises à l'appréciation de l'assemblée communale :

- Les élus :
  - Monsieur LE MAIRE, Président de droit ;
  - Madame Claudia FAIVRE ou Monsieur Jean-Pierre PERICAUD ;
  - Madame Gisèle BAUX ou Monsieur Patrice BROT ;
  - Monsieur Bernard PASSERIEU ;
  - Monsieur Jean-Bernard CHEVALLIER ou Monsieur Nathanaël MASSY ;
  - Monsieur Jean-Luc PALÉVODY.
  
- Personnalités proposées par la Municipalité :
  - Monsieur Bernard FRANCES ;
  - Monsieur Jean FRONTIN.
  
- Représentants des associations :
  - GIHP : 1 représentant ;
  - IMC : 1 représentant ;
  - AVH : 1 représentant ;
  - ADAPEI : 1 représentant ;
  - ASEI : 1 représentant ;
  - APES : 1 représentant ;
  - ANPEA : 1 représentant ;
  - Rando Plaisir : 1 représentant.
  
- Autres personnalités :
  - 1 Assistante Sociale ;
  - Foyer-Résidence : 2 résidents (1 titulaire et 1 suppléant) ;
  - Lycée Jean Lagarde : 2 élèves (1 titulaire et 1 suppléant).

Il est précisé qu'une fois installée la commission désignera un vice-président.

NB :

- ☞ *GIHP* : Groupement pour l'insertion des Personnes Handicapées Physiques
- ☞ *IMC* : Infirmités Motrices Cérébrales
- ☞ *AVH* : Association Valentin HAÛY
- ☞ *ADAPEI* : Association Départementales des Amis et Parents d'Enfants Handicapés
- ☞ *ASEI* : Association (pour la) Sauvegarde des Enfants Invalides
- ☞ *APES* : Association des Parents d'Enfants Sourds
- ☞ *ANPEA* : Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles ou Gravement Déficients Visuels

## Décisions

Le Conseil Municipal a ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE, et après en avoir délibéré,

- **VOTE À L'UNANIMITÉ** la création de la Commission Communale d'Accessibilité ;
- **DÉSIGNE en tant qu'élu(e)s** Monsieur LE MAIRE (Président de droit), Madame Claudia FAIVRE, Madame Gisèle BAUX, Monsieur Bernard PASSERIEU, Monsieur Jean-Bernard CHEVALLIER et Monsieur Jean-Luc PALÉVODY suite aux votes dont les résultats sont les suivants :

*Nombre de votants : 33  
Nombre de suffrages exprimés : 28  
Majorité absolue : 15*

*Nombre de suffrages pour Madame Claudia FAIVRE : 23  
Nombre de suffrages pour Monsieur Jean-Pierre PERICAUD : 5*

*Nombre de votants : 33  
Nombre de suffrages exprimés : 33  
Majorité absolue : 17*

*Nombre de suffrages pour Madame Gisèle BAUX : 23  
Nombre de suffrages pour Monsieur Patrice BROT : 10*

*Nombre de votants : 33  
Nombre de suffrages exprimés : 32  
Majorité absolue : 17*

*Nombre de suffrages pour Monsieur Bernard PASSERIEU : 23*

*Nombre de votants : 33  
Nombre de suffrages exprimés : 30  
Majorité absolue : 16*

*Nombre de suffrages pour Monsieur Jean-Bernard CHEVALLIER : 23  
Nombre de suffrages pour Monsieur Nathanaël MASSY : 7*

*Nombre de votants : 33  
Nombre de suffrages exprimés : 23  
Majorité absolue : 12*

*Nombre de suffrages pour Monsieur Jean-Luc PALÉVODY : 23*

- **DÉSIGNE en tant que personnalités proposées par la municipalité** Monsieur Bernard FRANCES et Monsieur Jean FRONTIN suite aux votes dont les résultats sont les suivants :

*Nombre de votants : 33  
Nombre de suffrages exprimés : 29*

Majorité absolue : 15

Nombre de suffrages pour Monsieur Bernard FRANCES : 29

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Nombre de suffrages pour Monsieur Jean FRONTIN : 29

- **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ**, de fixer à 9 au lieu de 8 la représentation des associations ;
  
- **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ** d'arrêter la liste des « autres personnalités » telle que décrite précédemment.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
Christophe LUBAC

Date de la signature : 26/05/2014  
Nom du signataire : Christophe LUBAC